

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

Le quorum est ramené à la moitié plus un.
Un élu peut être en possession d'une seule procuration.

Début du conseil municipal à 18 h35.

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
Mme Rossas Amandine, Adjointe
M. Blanc Jérémy, Conseiller municipal délégué,
Mmes Budun Sevda, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine,
Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Visconti Régis,
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Hugon Denise, Conseillère
M. Pons Alexandre, Conseiller, a donné une procuration à Mme Quinio Marie-Madeleine
MM. Girod Claude, Adjoint et Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Guillaume Martinod est élu secrétaire de séance à 18h36.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité à 18h38.

3 DELIBERATIONS

3.1 BUDGET COMMUNAL 2025 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2025 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Madame le Maire propose notamment d'intégrer les nouveaux plans de financement APD transmis le 23 septembre par le Syndicat d'Électricité de l'Ain pour le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications Route de Lyon (DOSSIER 2023-0225-ER), inscrits aux chapitre 65 de la section de fonctionnement, réseaux télécoms, et au chapitre 204 de la section d'investissement, réseaux électriques.

Madame le Maire précise qu'elle avait été habilitée à signer les plans de financement APS du 2 avril 2024 par délibération N° 2024.05.25 du 7 mai 2024.

Madame le Maire ajoute qu'il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux plans de financement APD transmis le 23 septembre 2025 par le Syndicat d'Électricité de l'Ain pour l'ensemble du projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications Route de Lyon (DOSSIER 2023-0225-ER) avec options N°1 (phase 3 du projet VRD ARCHIGRAPH) et N°2 (hors emprise travaux après rond-point du Martinet direction Sortie Péron),

DECIDE d'ajuster les prévisions budgétaires correspondantes comme suit :

- En section de fonctionnement au compte 65568 suivant APD DU 23.09.2025 (enfouissement réseaux télécommunications + 60 392,50 € dont :
 - Participation Commune 94 710 €, appel fonds provision 85 % à inscrire (80 503,50 €), soit + 3 748,50 €,
 - Option n°1 (phase 3 travaux vrd) Part Commune 36 190 €, appel fonds 85% à inscrire (30 761,50€),
 - Option n°2 (hors emprise trav VRD) : part Commune 30 450€, appel fonds 85% à inscrire DM2 (25 882,50 €)
- En section d'investissement au compte 204182 suivant APD DU 23.09.2025 (électrification rurale) + 54 730€ dont :
 - Participation communale : 95 530 € = + 20 550 €,
 - Option 1 ER : 17 710 €,
 - Option 2 ER : 16 470 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à engager les travaux d'enfouissement, à signer les plans de financement du Syndicat d'Electricité de l'Ain correspondants, avec options n°1 et 2 retenues, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2025 du budget principal, s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 371 590 €
- Recettes : 371 590 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 355 460 €
- Recettes : 355 460 €

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
		<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	3 601 083.00	371 590.00	371 590.00	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000.00		8 250.00	
70	7022	Coupes de bois	2 893.00		450.00	
70	7066	Redevances et droit des services à caractère social	8 200.00		-1 000.00	Diminution portage repas
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires	181 000.00		6 000.00	
70	70878	Remboursements de frais par des tiers	15 200.00		6 720.00	Contentieux
731	73118	Autres contributions directes	0.00		2 650.00	Rôles supplémentaires

<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2025</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Observations</i>
73	73223	Fonds départemental DMTO Communes <5000 habitants	50 000.00		32 170.00	Notification Département 22.10.25 : 82 176€
73	738	Autres impôts et taxes	0.00		2 960.00	Taxe terrains devenus constructibles
74	742	Dotations aux élus locaux	0.00		330.00	
74	744	FCTVA	15 000.00		2 880.00	Perçu 17 886,99€
74	74718	Participations Etat - autres	0.00		410.00	Service minimum
74	7478	Participations autres organismes	1 100 000.00		270 000.00	CAF 18 064 _ déchets abandonnés CITEO (2526€) CFG 56e versement : 1354 575,87 €
74	74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	8 000.00		710.00	Perçu 8 716 €
74	74836	Attribution du Fonds départemental de taxe professionnelle	0.00		6 590.00	Notification Département 22.10.25 : 6598 €
74	748374	Dotation de développement biodiversité - et aménités rurales	0.00		24 370.00	Dotation soutien aménités rurales 2025 notification 24/06/25 : 24 375 €
75	752	Revenus des immeubles	66 900.00		8 000.00	Loyers La Gaine (6 mois)
75	756	Libéralités reçues	0.00		100.00	
011	60611	Eau et assainissement	12 000.00	6 000.00		Déficit : - 468 € fuites eau Etraz (302€) wc (459€) CSE (3822€)
011	60622	Carburants	15 000.00	5 000.00		Déficit : -1454€ Migros (133€)
011	60631	Fournitures entretien	16 000.00	1 000.00		Déficit : -320€
011	60632	Fournitures de petit équipement	12 000.00	3 000.00		Déficit : -450 €
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	162 000.00	-4 900.00		Sur enveloppe Gralet/poutouille 8000 € : 1500€ affectés au 61524 débardage bois chalet Poutouille, 893 € clôture Alpages Poutouille 3 DV alpagiste à payer au 60633, 3327€ désinfection punaises lit chalet Gralet affectés au 6283
011	615232	Entretien et réparation réseaux	4 500.00	14 000.00		Déficit : -7215€ yc retrait engt 8 caniveau Four à Chaux COLAS pris en charge GEMAPI (1500€) débouchage Crêt VALLIER (383€), alim, 4 projecteurs sup stade estimation, (3000€) + Reprise borne IRVE RESONANCE : 2712€

<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2025</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Observations</i>
011	61524	Entretien bois et forêts	12 000.00	3 500.00		Travaux sylvicoles 2024 sécurisation Rte forestière (1966€HT) débardage bois chalet Poutouille GUILLEMOT (1500€)
011	6156	Maintenance	72 000.00	3 000.00		Reliquat : 7029 € maintenance ascenseurs 1130€, vérif extincteurs (2500€) & BAES (1400€), maintenance SPIE 3T25 (2500€) abt RESONANCE 4T25 (200€) E2S : rplc pompe gasoil CTM (450 €) + pb plancher chauffant CSE
011	6282	Frais gardiennage (bois communaux et forêt)	1 840.00	-310.00		Payé 1528€
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	11 900.00	7 500.00		Déficit : -7459€ désinfection punaises lit chalet Gralet (3327€) affectés du 615221 – remplacement personnel nettoyage NET SERVICE payé 14 208€/10000€ prévus
011	62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	17 000.00	-680.00		ADS 2025 / 16 320 €
012	6411	Personnel titulaire	530 000.00	38 000.00		Nomination Catherine B. stagiaire réussite concours
012	6413	Personnel non titulaire	130 000.00	-38 000.00		
012	6450	Charges de sécurité sociales et de prévoyance	297 300.00	-5 000.00		
012	6470	Autres charges sociales	7 740.00	-2 000.00		
014	7392221	Fonds péréquation ressources	40 000.00	-7 180.00		Info Préf du 25.07.25 : FPIC DROIT COMMUN : 32 811€
65	65312	Frais de mission et déplacement élus	0.00	1 300.00		Déplacement congrès des maires (maire + adjointe)
65	65314	Cotisations sécurité sociale part patronale élus	8 600.00	100.00		Déficit : - 38€
65	65315	Formation élus	500.00	-500.00		Affectés au 65312
65	6541	Créances admises en non-valeur	4 600.00	-3 600.00		À engager 845 € (cantine+ charges locatives) Délibération du 7.10.25
65	6542	Créances éteintes	0.00	2 500.00		À engager 2 468 € (BCH) délibération du 7.10.25

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
65	65568	Contribution, organismes regroupement	190 000.00	61 000.00		Génie Civil TELECOM 3 tranches rte de Lyon à Logras Plan financement APS du 20/3/24 DOS 2023-0225-ER : participation Commune 90 300 € inscription BP appel de fonds 85 % soit 76 755 € _ APD DU 23.09.2025 : part Commune 94 710 €, appel fonds provision 85 % à inscrire DM2 (80 503,50 €) soit + 3748,50 € option n°1 (phase 3 travaux vrd) Part Commune 36 190€ appel fonds 85% à inscrire DM2 (30 761,50€) option n°2 (hors emprise trav VRD) : part Commune 30 450€, appel fonds 85% à inscrire DM2 (25 882,50 €) soit 60392,50 € _ RESTE A FINANCER GENIE CIVIL TELECOM Chemin de la Chapelle

65	65811	Droit d'utilisation informatique en nuage	1 000.00	-700.00		Transfert au 65818
65	65818	Autres redevances concessions, brevets, licences	12 000.00	700.00		Transfert du 65811
042	681	Dotation, amortissement, immobilisation, corporelles et incorporelles	12 450	1 600.00		Reliquat 1320€ rap SIEA TELECOMS (article 2041582) : BIEN 2023_Choudans : 1 133 € au lieu de 1 067€ (2/5) + BIEN 2017 régul solde ajustement actif SGC : 1 526 €
023	023	Virement à la section d'investissement	569 460.00	286 260.00		

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
		SECTION D'INVESTISSEMENT	2 526 494.00	355 460.00	355 460.00	
021	021	Virement de la section d'investissement	569 460.00		286 260.00	
041	10251	Dons et legs	0.00		1 000.00	Donation COLLET F, parcelle boisée B15 chainet 1610m2 valeur acte notarié Me GRENIER Gex du 22,10,2025 805€
041	2117	Bois et forêt	0.00	1 000.00		Donation COLLET F, parcelle boisée B15 chainet 1610m2 valeur acte notarié Me GRENIER Gex du 22,10,2025 805€

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
040	2804182	Amortissement bâtiments et installations			1 600.00	Reliquat : 1147€ SIEA TELECOMS (article 2041582) + : BIEN 2023_ Choudans : 1 133 € AU LIEU DE 1 067€ (2/5) + BIEN 2017 régul solde ajustement actif SGC : 1 526 €
ONI 10	10222	FCTVA	150 000.00		15 600.00	Perçu 165 607,13 €
ONI	10226	Taxe d'aménagement	30 000.00		-3 000.00	Solde sur prévisions : 6 954,18€ _encaissés 10/25 / 1311€
ONI 10	10222	FCTVA	0.00	100.00		À restituer 46,69 € (1/5 FCTVA 2022 perçu) cession paire de rampes arrêté préfectoral du 9/07/2025
ONI 13	13251	Subventions investissement rattachement GFP	0.00		17 000.00	Reprise route Compostière Baraty (base maxi DV COLAS DU 26,9,2025) :90 000€_participation PGA : 30% du HT base mini DV EIFFAGE 57 983 € ht soit 17 394,90 €
ONI 13	1326	Subventions investissement autres établissements publics locaux	0.00		17 000.00	Reprise route Compostière Baraty (base maxi DV COLAS DU 26,9,2025) :90 000€_participation PGA : 30% du HT base mini DV EIFFAGE 57 983 € ht soit 17 394,90 €
ONI 204	204182	Subventions équipement autres groupements	273 708.00	88 000.00		Enfouissement réseaux électriques ER pour l'ensemble du projet (3 tranches) de la Route de Lyon à Logras. Plan financement APS du 20/3/24 DOS 2023-0225-ER : participation Commune 74 980 € _APD du 23.9.25 : 95 530 € = + 20 550 € option 1 ER : 17 710 € option 2 ER : 16 470 €, soit + 54 730€ _ reste à financer enfouissement réseaux électriques chemin de la chapelle pour rappel provision DM1 16 773 € rajouté 33 000 € par DM2 soit provision 19 773€
ONI	2117	Bois et forêt	0.00	1 000.00		Estimation, honoraires donation COLLET F, parcelle boisée B15 chainet 1610m2 valeur acte notarié Me GRENIER Gex du 22,10,2025 805€

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
ONI	2151	Réseaux de voirie	56 100.00	90 000.00		Reprise route Compostière Baraty (base maxi DV COLAS DU 26,9,2025) :90 000€ttc_participation PGA + SIVALOR :60% du HT base mini DV EIFFAGE 57 983 € ht soit 34 789,80€_convention tripartite à intervenir
ONI 21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	20 400.00	1 000.00		rplc SOUFFLEUR PELLENC AIRION BACKPACK DV VAUDAUX (724,80 €)
ONI 21	2183	Matériel informatique	2 500.00	500.00		rplc onduleur compta MBI (492€)
ONI 21	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 500.00	10.00		déficit 6 €
ONI 21	2188	Matériel de téléphonie et autre matériel	40 280.00	500.00		2 mobiles services techniques type Croscall Core-M5 + coques ORANGE
op.43 sécuri- sation	231	Installations techniques	673 046.00	63 350.00		Affectation reliquat équilibre DM2
op 110 Chapelle	231	Immobilisations en cours	242 000.00	110 000.00		Suivant approche budgétaire ARCHIGRAPH 08/2025 : 318 554€
op 111 vestiaires stade	1328	Autres subventions d'équipement non transférables.			20 000.00	Fonds Aide Football Amateur (FAFA) attendu 20 000€ notifiée le 28.7.25
op 111 vestiaires stade	212	Agencements et aménagements de terrains	9 000.00	1 000.00		Déficit 900€ portillon sup,
op 111 vestiaires stade	231	Constructions	457 500.00	-1 000.00		Affectation au 212 op 111 déficit 900€

La délibération est approuvée à l'unanimité à 19h05

3.2 MANDAT DE RECETTES : AUTORISATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (IRVE) ET FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DES BORNES D'IRVE ET DES FRAIS DE STATIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1611-7-1 et L 2224-37 ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu le projet de convention de mandat d'encaissement de recette liées à l'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) annexé à la présente délibération ;

Madame le Maire rappelle que la commune de Péron a adhéré au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur.

Madame le Maire indique que l'entreprise RESONANCE a été déclarée attributaire du marché n°24013AO2 pour la « Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - secteur Sud-Est ».

Madame le Maire explique la nécessité pour la commune de Péron de donner mandat à un Mandataire, les sociétés RESONANCE et LOAD STATIONS, pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques.

Madame le Maire précise que le Mandataire agira au nom et pour le compte de la commune, il sera chargé notamment de :

- Appliquer la tarification mise en place par la commune de Péron, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- Encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Madame le Maire indique la nécessité de consulter le comptable public pour avis favorable.

Madame le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de déterminer librement les montants des redevances applicables à l'exploitation des bornes IRVE et des frais de stationnement, sur la base de la proposition tarifaire suivante, soumise à sa décision :

	Borne < 20 kW	20 kW < Borne < 40 kW	Borne > 40 kW
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,45 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 8h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) au nom et pour le compte de la commune de Péron après avis favorable du comptable public.

APPROUVE dans son intégralité la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) joint en annexe ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution.

APPROUVE les tarifs ci-dessus sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement.

DELEGUE à Madame le Maire le pouvoir d'ajuster annuellement les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10 % par rapport aux tarifs approuvés.

Le maire devra justifier et informer le conseil municipal de toute modification opérée.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à la majorité à 19h08 : abstention de M. Régis Visconti.

3.3 OFFICE NATIONAL DES FORETS COUPES DE BOIS PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2026

Retirée pour complément d'informations par les services de l'ONF.

3.4 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04 février 2025,

Considérant la nécessité de modifier plusieurs emplois relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier plusieurs postes de travail suite à la mise en retraite d'un agent et le recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent de service au restaurant scolaire et entretien des bâtiments.

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'un agent technique à l'entretien des bâtiments qui était parti depuis plusieurs années et qui a été placé depuis le 1^{er} octobre 2025 en disponibilité pour convenances personnelles. Elle a été recrutée dans une autre collectivité par contrat d'un an dans l'attente de sa mutation.

Madame le Maire propose :

- De supprimer un emploi actuel d'entretien des bâtiments et école dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De supprimer un emploi actuel d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 9h15, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De supprimer deux emplois actuels d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 23h50 à compter du 1^{er} décembre et d'une durée de 27h45 à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 09h30, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De créer deux emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire et portage des repas dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 27h40 et d'une durée de 27h22 à compter du 1^{er} novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars		Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
	Adjoints techniques	Adjoint technique Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	1	35 H
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetière Délib n°2023.12.51 du 5 décembre		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Accueil du public, logements, affaires scolaires, secrétariat service technique et arrêté de voirie associations/locations Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet		Adjoint administratif	1	32 H 00
Agent technique polyvalent restaurant scolaire et portage des repas Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	25 H 30
Gardien de gymnase Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022			1	16 H 00

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30 H 05
		Adjoint technique	1	27 H 40
		Adjoint technique	1	27 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire Délib n° 2024.12.61 du 3 décembre Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet Délib n°2025.11.50 du 4 novembre	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	27 H 22
		Adjoint technique	1	21 H 10
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire Délib n° 2025.02.03 du 4 février Délib n°2025.07.29 du 1 juillet	Adjoints d'animation	Adjoints d'animation	1	29 H 20
			1	20 H 35
			2	10 H 50
			1	09 H 15
			1	06 H 50
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise Délib n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent de maîtrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles Délib n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35

La délibération est approuvée à l'unanimité à 19h13

4 **POINTS DIVERS**

4.1 ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE – COLLEGE

4.1.1 Ecole

Le 16 octobre dernier, 2 classes sont montées à La Poutouille pour assister au débardage du bois. Les enfants sont rentrés enchantés de cette sortie.

4.1.2 Collège

Le 21 novembre se tiendra la remise du diplôme national du collège au collège à Péron. Mmes Sevda Budun et Dolorès Rey-Novoa assisteront à cette cérémonie

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 31.10.25 = 916 166,81 €

4.2.2 Réalisation du budget investissement du mois d'octobre 2025

Tiers	Objet	Réalisé
PERRIERE Charpente	Reprise couverture (158m2) zinguerie isolation toiture extension mairie	35 138.40
COLAS RHONE ALPES	Sit2/sld VRD entrée & abords stade place PMR/potelet/chanfrein enrobés portail	4 854.00
COLAS RHONE ALPES	Reprofilage voirie pose reverdoir/caniveaux 20 ML écoulement eau pluviale chemin contamines	16 494.00
VAUDAUX JEAN	Sécateur électrique PELLENC C45batterie 150P	1 242.60
MBI	Remplacement onduleur PC EATON ELLIPSE PRO 850 n°G357T19415 mairie bureau finances	492.00
ARCHIGRAPH	CP1 100% PRO MOE PHASE2 Chemin chez Crédy/Rue martinet aménagements sécurité Route de Lyon	1 320.00

Tiers	Objet	Réalisé
CONSTRUCTION CONCEPT	CP05/DGD SIT09/25 100% LOT 02 GO vestiaire stade de foot	3 960.00
		67 782.60

4.3 VOIRIE ET AMENAGEMENTS

4.3.1. Une réunion a eu lieu le 20 octobre avec l'entreprise Girodmédias afin de faire un point sur le mobilier urbain dans la commune et la reconduction de la convention qui se termine au 1^{er} décembre.

Le renouvellement du contrat est pour 5 ans

Opposition de Martine Golay-Ramel, Denise Hugon et Régis Visconti pour reconduire le contrat qu'ils estiment dangereux, non esthétique.

Opposition à l'unanimité pour la pose d'un nouvel abri bus à Greny – une étude globale doit être faite dans la continuité de la Route de Lyon.

4.3.2 Mme le Maire a téléphoné à M. Pascal De Vargas pour savoir s'il avait des nouvelles pour le plan de financement pour le Chemin de la Chapelle. Celui-ci est toujours en attente du retour du S.I.E.A.

4.3.3. L'entreprise MEFRAN a envoyé un nouveau devis avec une remise de 1 000.00 €. Nous sommes dans l'attente d'un devis d'une autre société.

4.4 BATIMENTS

4.4.1. Auberge

Commission de sécurité le 30 octobre suite au changement de destination d'une chambre que l'ancien gérant avait souhaité supprimer et que le nouveau souhaite remettre en service. M. Antony Balland, préventionniste, a émis un avis favorable.

4.4.2 Mairie

L'entreprise PERRIERE ET FILS a effectué les travaux de toiture de la mairie.

4.5 PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Mme Sylvie Pochet fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} décembre après avoir passé plus de 20 ans au restaurant scolaire.

4.6 CONTENTIEUX

Dans l'attente du retour du Tribunal Administratif suite au jugement de M. Balland le 20 octobre.

4.7 ALPAGES

Réunion le 16 octobre avec Mme le Maire, M. Etienne Mathieu locataire de la Poutouille, M. Yvan Lelaizant Président de l'association qui gère le chalet et M. Pascal Cuinier responsable voirie – bâtiment. Plusieurs points ont été abordés : cette année la consommation d'eau a été beaucoup plus importante que les années précédentes. Est-ce dû aux nombreux passages de marcheurs ? Il manque sur le point d'eau la pancarte « eau non potable ».

4.8 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.8.1 Avancement colis – repas

Une réunion a eu lieu le 03.11.25 pour valider le nombre de colis à préparer et faire un point sur l'organisation du repas.

Les membres du CCAS ont également discuté du règlement intérieur du CCAS qui a été préparé par Mesdames Denise Hugon et Dolorès Rey-Novoa.

4.8.2 Anniversaire de M. Georges Bugnet

M. Georges Bugnet aura 100 ans le 20 novembre. Malheureusement à cette date-là, Mme le Maire et Mme Amandine Rossas ne seront pas encore revenues du congrès des Maires. Il a donc été convenu avec la fille de M. Georges Bugnet, Jocelyne, que Mme le Maire, accompagnée des membres du CCAS qui le souhaitent, viendront le 21 novembre à 16h pour apporter un gâteau et fêter l'évènement.

4.9 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

4.9.1 Cérémonie du 11 novembre 2025

La cérémonie du 11 novembre 2025 aura lieu cette année à Farges à 18h30 au Monument aux morts. Comme d'habitude, le dépôt de gerbes se déroulera selon les horaires suivants :
Saint-Jean-de-Gonville : 17h30 - Péron : 17h45 - Collonges : 18h00 - Farges : rendez-vous à 18h15 devant la mairie.

4.10.1 Inauguration du vestiaire du complexe Bernard BLANC

L'inauguration avec les officiels est prévue le samedi 22 novembre 2025 à 11h. Il sera organisé avant les élections une porte ouverte afin que les administrés puissent venir visiter.

Une réunion avec M. Christophe Frolot, président du Sud Gessien, a eu lieu le 29 octobre en présence de Mme le Maire, Mme Amandine Rossas et M. Pascal Cuinier afin de préparer cette inauguration. M. Frolot a insisté afin que le club offre les boissons pour cette cérémonie.

5 COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.0 DEBAT SUR LE PADD

Orientation 1. Orientation introductory : Confirmer l'armature multipolaire du territoire

Le plan d'armature et la classification des communes a été présenté. Cette orientation a amenée de nombreux commentaires sur la classification de la commune de Péron en pôle relais. En effet, cette classification du village n'est pas cohérente avec l'état des réseaux, des voies de circulation et des aménagements de la commune. Par ailleurs, le village de Péron est aujourd'hui de type plutôt pavillonnaire. La classification en pôle relais oblige une densification des constructions, ce qui n'est pas souhaité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'oppose donc au classement en pôle relais et demande un classement en Bourg-centre.

Orientation 2. Renforcer la capacité de résilience du territoire face au changement climatique

Des remarques ont été faites sur cette orientation concernant les ressources en eau. La question a été posée s'il n'était pas préférable de limiter les constructions et de s'adapter aux ressources déjà disponibles plutôt que de chercher de nouvelles ressources pour satisfaire le besoin perpétuel de construction dans le Pays de Gex. La question sur la limitation des piscines a également été posée.

Orientation 3. Concilier attractivité du territoire et satisfaction des besoins des usagers

Une remarque a été faite sur le manque de transport en commun dans le Sud du Pays de Gex. Il a été mentionné le besoin d'une connexion au réseau ferroviaire au niveau de Collonges afin de désengorger les routes du Pays de Gex et notamment le rond-point de la Porte de France à Saint Genis Pouilly aux heures de pointes, une bonne partie des bouchons étant dues aux frontaliers venant du sud du Pays de Gex et à ceux venant de la Valserine.

Une remarque a été faite sur la mise en place des parkings P+R et leurs positionnements. Une réflexion générale est nécessaire sur les besoins et la mentalité des usagers. En effet, l'utilisation des transports en commun, des deux roues ou du covoiturage n'est pas possible pour de nombreux usagers, comme pour les personnes réalisant des activités bénévoles, sportives ou culturelles.

Une remarque a été faite sur le manque de pistes cyclables, notamment dans le sud du Pays de Gex. Bien qu'un maillage cycle soit représenté sur les schémas du PADD, une question a été posée sur la réalisation de ce maillage, les communes gérant indépendamment les aménagements sur leur territoire. Le Conseil Municipal s'est interrogé sur le rôle et la responsabilité de la CAPG dans la mise en place de ce maillage.

Une remarque a été faite sur le manque d'établissement de santé à Péron et le Sud du Pays de Gex en général.

Orientation 4. Préserver et valoriser les marqueurs territoriaux

Une remarque a été faite concernant les forêts communales. Il a été soulevé un besoin de cohérence sur l'exploitation et l'entretien des forêts, mais également une meilleure maîtrise des accès à ces forêts, toutes les communes ne disposant pas de voie d'accès à la route forestière.

5.0.1. Discussion sur l'emplacement réservé n° 13

Le conseil municipal confirme sa volonté de conserver l'emplacement réservé en vue de poursuivre le projet de prolongation du trottoir

5.1 COMMISSION VOIRIE & BÂTIMENTS

5.1.1 Projet Route de LYON

Une commission généralisée a été organisée le mardi 21 octobre en présence de Monsieur Adrien Barreau. Ce dernier a représenté les plans de la phase 3 qui avaient été proposés en octobre 2023. Lors de la séance, il a été décidé de :

- Elargir si possible entre la voie ferrée, côté montagne, et l'intersection du Brulant
- Faire les accès pour les propriétés privées
- Pour finir, un échange a eu lieu sur la piste cyclable entre la limite de Farges et le rétrécissement dû au chaucidou qui était prévu sur le premier projet. A l'unanimité, il a été décidé la continuité du chaucidou pour une cohérence entre les communes de Farges, Péron et Saint Jean-de-Gonville.

5.2 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.2.1 Conseil Municipal des Jeunes

La séance du CMJ s'est tenue le 14 octobre 2025, malgré un grand nombre d'absents. Le groupe a pu travailler sur la manifestation qu'ils souhaitent mener en 2026, à savoir une chasse aux trésors à travers la commune.

5.3 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.3.1 Association de la jeunesse

L'assemblée générale de la Jeunesse a eu lieu le 10 octobre 2025. Mme Denise Hugon a représenté la mairie.

Récapitulatif des évènements de l'année écoulée :

⇒ Bal de novembre 2024 : le thème casino a bien marché. Comme d'habitude, il y a eu beaucoup de monde.

⇒ Repas spectacle : moyen dans l'ensemble. Repas catastrophique. Bon spectacle.

⇒ Char : Très beau char, bravo à ceux qui se sont bien investis !

⇒ Barathon et bal de mai : très bon choix de thème. Enorme affluence, avec plus de 1400 personnes sur la journée.

⇒ Feria de Logras : super feria dans l'ensemble, bonne installation / rangement,

⇒ 14 juillet : nous avons eu de la chance d'être passés à travers les gouttes, beau feu d'artifice et super repas

⇒ Festi'glisse :

Points positifs : l'installation et le rangement ont été efficaces, bonne pub, bien d'avoir tenté d'innover, 440 repas vendus.

Points négatifs : peu d'indications du lieu de l'événement dans la commune, pas de lumière pour éclairer les tables, groupes de musique et food trucks, trop osé ? Pas d'arrivée d'eau pour le lavabo.

Avis global : Dans l'ensemble, les avis sont partagés. Il a été difficile d'attirer du monde, mais l'événement reste une réussite et les participants ont passé un bon moment.

Point financier : recettes : 13 360€, dépenses : 12 923€, bénéfice : 436€

Une décision devra être prise pour voir si l'événement doit être maintenu ou pas.

Récapitulatif des évènements prévus fin 2025/2026 :

- ⇒ Bal du 08 novembre 2026 : le thème casino est de nouveau retenu cette année.
- ⇒ Journée de noël fin décembre
- ⇒ Repas spectacle du 17 janvier 2026 : à définir s'il aura lieu le midi ou le soir

Nouvelles recrues de la jeunesse :

Ilan ROCH ⇒ Rentrée officielle (après 2 ans en stage découverte dans la jeunesse), Joan MOUSSARD, Lisandro ROSSAS, Romane VITTEL, Gaïa CARETTI.

Départ des anciens :

- Départ de Damien LELAIZANT, Sylvain COLLET, Margaux CORNET et Milla GRANCHAMP. Remerciements pour leur investissement durant toutes ces années.

Election du bureau 2025/2026 :

Président : Ioan CHEVASSUS - Vice-président : Mathis MOUSSARD

Secrétaire : Elena DELACHAT - Vice-secrétaire : Niccolo WAMBRE

Trésorier : Noha MERIDJI - Vice-trésorière : Cloé NIEDERHAUSER

Commissaire aux comptes : Evan VERNEY - Commissaire aux comptes : Simon MAIRE

5.4.2. Association NewProdGex

L'assemblée générale d'Ozmoz a eu lieu le 14 octobre 2025. L'association a changé son nom et ses statuts, devenant NewProdGex. Il y a eu deux démissions, le bureau a été renouvelé :

Présidente : Mme Virginie COLLET

Trésorier : M. Adrien REY-JARTHON

Secrétaire : M. Paul TANEL Paul

Il y a déjà quelques projets sur 2026, le groupe souhaite changer de registre, choix de nouveaux morceaux.

5.4 COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE ET DIGITAL

Le Petit Péronnais n°114 est en cours. Les articles sont à retourner pour le 21.11.25.

6 COMPTE RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.1.1 Déplacements

Réunion le 15 octobre

Depuis le début de l'année et jusqu'au 31 octobre il y a eu, au départ de Péron 1616 trajet et dans le sens inverse, il y a eu en déposes à Péron 1375 trajets.

6.1.1.2 Aménagement

Réunion le 9 octobre

Deux approbations seront faites en 2026 : la modification de zonage pour la chatterie et un reclassement d'une parcelle suite à une erreur lors de l'élaboration du PLUIH.

6.1.2.1 CONFERENCE DES MAIRES

Réunion le 22 octobre pour l'approbation de la révision allégé n° 3 pour un tènement situé à St Jean de Gonville.

6.2 REGIE DES EAUX GESSIONNES

Rapports annuels 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Réunion le 30 octobre.

6.3 ECOPONT :

Relevé ci-joint.

7 COURRIERS

- 7.1 Courrier de M. Jean Deguerry, Président du Département, suite aux courriers des maires où il y avait la halte - garderie itinérante qui s'installait une fois par semaine, pour confirmer que notre demande pour la pérennisation de ce mode d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

8 DIVERS

- 8.1 Réunion avec le Département pour les attributions de subventions 2025 – 2026.
En raison des élections municipales de 2026, les délais de dépôts des dossiers seront reportés.
Pour cette année, il y a 436 dossiers de demandes de subventions. Vu les restrictions budgétaires celles-ci ont été diminuées de 41 % ;
- 8.2 Le 22 octobre Mme le Maire est allée signer à Gex la donation d'une parcelle de bois que M et Mme François Collet ont fait à la commune.
- 8.3 Prochain conseil le 2 décembre 2025.

9 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

FIN A 22 H 10